

1. Le Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté est une manifestation organisée par le CLAE (Comité de Liaison des Associations d'Étrangers). Il a pour but de promouvoir les activités, la diversité des expressions culturelles au Luxembourg ainsi que les échanges entre les associations. Ce festival a aussi pour objectif de renforcer les liens d'amitié, de convivialité, de solidarité entre tous les citoyens résidents au Luxembourg au-delà des questions nationales.
2. Pour participer au Festival, les organisations du Luxembourg ou d'autres pays doivent compléter et renvoyer aux organisateurs la fiche d'inscription pour le 2 novembre 2009 au plus tard.
3. Si les demandes de stands sont supérieures au nombre d'emplacements prévus par les organisateurs, ceux-ci se réservent le droit de diminuer le nombre de stands souhaités et/ou de refuser des inscriptions.
4. Les stands (dont l'emplacement sera décidé par les organisateurs) et le mobilier (tables, chaises, panneaux, illumination etc.) sont fournis par les organisateurs. Les stands doivent être nettoyés et rangés dès la fin de la manifestation le dimanche soir. Chaque stand à une dotation de deux tables, deux chaises et des panneaux en fonction des dimensions du stand (toute table ou chaise supplémentaire sera facturée sur place au prix de location que paie le Clae)
5. Les organisateurs mettront à disposition des stands qui en font la demande une prise électrique pour alimenter des appareils de basse puissance. (télévision, magnétoscope, frigo ou appareil similaire). Vu les coûts énormes des raccordements électriques et dans un souci de sécurité et d'équité tout stand souhaitant une alimentation de forte puissance (friteuse, four, etc.) doit le signaler à l'avance. Une participation aux frais de raccordement sera demandée en fonction de la puissance des appareils.
6. Le Festival est couvert par une assurance de responsabilité civile et contre le vol (par effraction ou violence). Les organisateurs n'assument aucune responsabilité en cas de vol simple, détérioration ou disparition des objets, produits et décoration des stands. Chaque participant est donc responsable de son matériel
7. Participation financière par participant et par stand (**dimensions du stand 4 x 2 mètres environ**).
 Le montant de la participation doit être versé après confirmation de l'inscription.

1) stand d'information et d'exposition	:	120 EUR
2) stand d'information, exposition et vente (produits non-alimentaires)	:	200 EUR
3) stand d'information, exposition et vente (produits alimentaires)	:	300 EUR
(y compris produits alimentaires à consommer sur place)	:	+ accord des organisateurs
4) Stand d'organisations syndicales / politiques	:	320 EUR
5) Stand d'associations d'envergure nationale	:	320 EUR
6) Stand commercial (nombre très limité)	:	700 EUR
7) Stand Administrations étatiques et communales	:	320 EUR
8) Presse	:	en accord avec les organisateurs
9) Stand ventes Salon du livre et des Cultures (2 à 5 mètres linéaires)	:	15 à 20 % des ventes
8. La vente de boissons et/ou de produits alimentaires à consommer sur place est interdite sauf accord explicite des organisateurs avant le début du Festival et dans le respect absolu des règles d'hygiène.
9. Les stands doivent être occupés lors de l'ouverture officielle du Festival le samedi 20 mars 15 h. Le montage et la décoration des stands doivent être effectués avant le début du Festival le vendredi 19 mars, 21 h., au plus tard. Toute dérogation doit être négociée, au préalable, avec les organisateurs.
10. L'entrée du Festival et du Salon du Livre est gratuite. Les entrées aux concerts en soirée sont payantes. Les responsables des stands auront droit à 2 (deux) entrées gratuites valables pour les concerts en soirée.
11. Les productions des associations (livres, vidéos, fascicules, etc.) présentées sur les stands le sont sous la responsabilité des associations. Les responsables des stands s'engagent, sous peine d'exclusion, dans l'espace qui leur est alloué, à ne présenter aucune production portant atteinte aux Droits de l'homme, aux Droits de l'enfant, des cultures et de la dignité humaine.
12. Toute organisation inscrite au Festival est tenue de participer. Un désistement est bien évidemment toujours possible. Toutefois afin d'éviter que des stands restent vides, un éventuel désistement doit être signalé au moins un mois à l'avance.
13. Tout ce qui n'est pas prévu par le présent règlement sera réglé par les organisateurs qui prendront les décisions qui s'imposent.
14. Le succès du Festival dépend de la collaboration des organisations participantes. Les participants sont invités à aider à la distribution de la publicité, au montage et au démontage ainsi qu'au déroulement général de la manifestation.

Pour tout renseignement, veuillez nous appeler au (00 352) 29 86 86-1